

École élémentaire de Sevrey

3, rue Georges Brusson – 71100 Sevrey – Tél. : 03 85 92 92 24

Année 2021-2022

Note de rentrée

Cette note contient des informations importantes qu'il convient de lire attentivement.

HORAIRES : (lundi mardi jeudi vendredi) **de 8h45 à 11h45** le matin ; l'après-midi de **13H30 à 16H30**. Les portes de l'école sont ouvertes dix minutes avant la classe, soit 8 h 35 et 13 h 20. Afin d'assurer le bon déroulement du travail en classe ne soyez pas en retard.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS : Elle n'est plus à remplir, mais à vérifier et à modifier si des changements sont intervenus. Faire les modifications en rouge. (la rapporter dans la pochette plastique)

Bien remplir la fiche d'autorisation recto-verso.

ABSENCES : **La fréquentation scolaire est obligatoire.** En cas d'absence de votre enfant, veuillez impérativement :

- 1) **Prévenir dès que possible**, de préférence avant 8h45 ou 13h30 (Tél. : 03 85 92 92 24),
- 2) **Justifier par écrit** le motif de l'absence, au retour de l'enfant. (mots prévus à cet effet en fin de cahier de liaison)

Les "petites maladies" (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter.

Toute demande d'absence exceptionnelle, fondée sur des motifs sérieux et légitimes, doit être faite par courrier adressé à la directrice.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES : Nous vous informerons du déroulement lors de la réunion de rentrée .

ASSURANCE SCOLAIRE : L'assurance ne constitue pas une obligation pour les activités obligatoires se déroulant durant le temps scolaire, mais elle est cependant vivement conseillée.

En revanche elle est indispensable pour les activités facultatives. Cette assurance doit couvrir à la fois les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (**assurance individuelle accident**). Les attestations d'assurance sont à retourner à l'école le plus rapidement possible.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES AUX HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE :

L'accueil du matin se fait dans les classes à partir de 08H35, les enfants entreront par les entrées dédiées à chacune des classes (CE1/CE2 par l'entrée principale, les CP/CE1 par l'entrée à droite du bâtiment, les CM1/CM2 à gauche du bâtiment). Veillez à ce que vos enfants n'arrivent pas trop tôt sur le parking. Avant 8H35 nous ne sommes pas responsables de leur sécurité.

L'accueil de l'après-midi se fait selon le même mode.

CANTINE : L'appel des élèves qui mangent à la cantine est effectué chaque matin, veillez à bien indiquer à votre enfant toute modification de planning (pour les plus petits n'hésitez pas à le noter dans le cahier de liaison)

ÉTUDES SURVEILLÉES APRÈS L'ÉCOLE : Le service n'étant plus assuré par les enseignantes, merci de prendre contact avec la Mairie pour connaître l'alternative proposée.

RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : Les enseignants et la directrice (Mme Potherat Véronique) sont à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à prendre contact avec l'école pour signaler tout problème. Cependant, afin de ne pas perturber l'organisation du service et pour assurer la qualité des échanges, les parents seront, autant que possible, reçus sur rendez-vous.

La directrice aura un jour de décharge de classe le mardi et pourra vous recevoir de préférence ce jour là.

RÈGLEMENT SCOLAIRE

Le règlement scolaire de l'année précédente est toujours en vigueur jusqu'au prochain conseil d'école, il est consultable à l'école ou sur le site de l'école : <http://ele-sevrey-verne-71.ec.ac-dijon.fr/>

CONSEILS PRATIQUES:

Apporter : une boîte de mouchoirs qui restera en classe.

Penser à marquer les vêtements et chaussons de vos enfants à leur nom.

CALENDRIER SCOLAIRE : Fiche jointe collée dans le cahier de liaison et sur le site de l'école

Les enseignantes